



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2022-116

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2022

Sommaire

SPC /

32-2022-07-08-00013 - Arrêté portant habilitation de la SAS ELLIE en vue d'établir les certificats de conformité des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers (2 pages)

Page 3

SPC

32-2022-07-08-00013

Arrêté portant habilitation de la SAS ELLIE en
vue d'établir les certificats de conformité des
demandes d'autorisation d'exploitation
commerciale pour le département du Gers



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Condom

**Secrétariat de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial**

Arrêté préfectoral

Portant habilitation de la SAS ELLIE en vue d'établir les certificats de conformité des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers.

**Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de commerce, et notamment ses articles modifiés L.752-23 et R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Xavier BRUNETIERE en qualité de préfet du Gers ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2021 portant délégation de signature à Madame Laurence LECOUSTRE, sous-préfète de Condom ;

VU la demande d'habilitation déposée le 15 mars 2022 et complétée le 08 juillet 2022 par la société SAS ELLIE dont le siège social est situé 17 Place Gabriel Péri à Balagny-sur-Thérain (60250), représentée par M. Emmanuel FORLINI en sa qualité de gérant, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers ;

SUR proposition de la sous-préfète de Condom ;

Secrétariat CDAC32
Sous-préfecture de Condom
Place Lannelongue - 32100 CONDOM
www.gers.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'habilitation n° **HCC/CDAC32/2022/07/020** de la société SAS ELLIE dont le siège social est situé 17 Place Gabriel Péri à Balagny-sur-Thérain (60250), représentée par M. Emmanuel FORLINI en sa qualité de gérant, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Gers est accordée.

ARTICLE 2 : La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département du Gers pour une durée de **cinq ans**, sans renouvellement tacite.

ARTICLE 3 : L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R.752-44-2.

ARTICLE 4 : L'habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- . non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définie en application des dispositions des articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 du code de commerce ;
- . non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- . atteinte à l'ordre public ou danger pour la sécurité publique.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- . d'un recours gracieux, auprès du préfet du Gers (service et adresse su-mentionnée) ;
- . d'un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la Commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC) – Bureau de l'aménagement commercial – Direction générale des entreprises (DGE) – Ministère de l'économie et des Finances – 61, boulevard Vincent Auriol 75703 Paris cedex 13 ;
- . d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – 50 Cours Lyautey – Vila Noulibos – 64010 Pau Cedex.

La juridiction compétente peut aussi être saisie par l'application Télécours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Madame la sous-préfète de Condom est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département du Gers et dont une copie sera notifiée à M. Emmanuel FORLINI.

Condom, le 08 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Condom



Laurence LECOUSTRE